

Journée de la laïcité : Défendons une école laïque, publique, émancipatrice et ouverte à tou·tes

Conformément à l'esprit de la loi de 1905, la laïcité est un principe d'impartialité, d'indépendance et de neutralité des institutions publiques face à la religion. Cette loi de séparation de l'Église et de l'État garantit également la liberté de conscience de toutes et de tous mais aussi la liberté de croire ou de ne pas croire et d'exprimer ses convictions dans le respect d'autrui. Dans le champ de l'éducation, c'est cette loi qui garantit que les enseignements soient menés hors de toute contrainte religieuse. Pour SUD éducation, c'est ce principe de laïcité et d'égalité qui doit sous-tendre toutes les réformes et décrets concernant la religion dans l'éducation nationale et ailleurs.

Pour l'arrêt du financement de l'enseignement privé et sa nationalisation

Alors que les cultes et les églises ne sont plus financés par des fonds publics depuis le début du XXe siècle, les établissements scolaires confessionnels sous contrat continuent de recevoir les subventions de l'État pour 73% de leur budget. Les lois Debré (1959) et Carle (2009) trahissent la loi de 1905 en faisant assumer à l'État et aux collectivités territoriales les salaires des enseignant·es du privé et de multiples financements. Pourtant, les établissements privés sont très largement responsables de la ségrégation sociale.

Depuis, aucun gouvernement n'a tenté de remettre en question l'existence de ce dualisme scolaire qui met en cause l'égalité de toutes et tous les élèves face à l'éducation. Par le financement du privé, l'État finance la mise en concurrence de l'école publique et sa dégradation en payant pour garantir aux élèves des milieux favorisés l'entre-soi d'une scolarité ségréguée. 20% des élèves sont scolarisé·es en éducation prioritaire, 17% des élèves sont scolarisé·es dans l'enseignement privé : l'État a choisi de privilégier l'enseignement privé à l'éducation prioritaire. Le rapport Vannier-Weissberg souligne une particularité française : un financement très important de l'école privée par l'argent public avec très peu de contrôle. Ainsi il semble que les entorses à la liberté de conscience, à la laïcité, aux politiques ministérielles, soient courantes dans l'enseignement privé.

Pour la fin d'une laïcité dévoyée à des fins islamophobes

Alors que la stricte séparation entre le christianisme et les institutions publiques est loin d'être respectée, l'islam est aujourd'hui stigmatisé par l'institution scolaire dans un contexte de montée en puissance du racisme. Cette stigmatisation s'illustre par la mise en place d'un cadre abusif de légitimation des violences islamophobes au sein de l'école. La loi de 2004 est un tournant dans la législation : tout à coup, la laïcité s'applique aux usagers et usagères du service public pour discriminer et pointer du doigt les personnes musulmanes ou supposées comme telles. En discriminant les élèves musulman·es ou supposé·es musulman·es, elle déroge au principe d'impartialité du service public.

Depuis 2004, le ministère n'a cessé de renforcer le contrôle sur les élèves musulman·es ou supposé·es l'être notamment par la circulaire sur les abayas en 2023 ou par la demande de remontée des noms d'élèves absents pendant le Ramadan et l'Aïd al-Fitr. À l'heure où les idées racistes et islamophobes sont largement répandues, il est important de rappeler nos ambitions d'une école émancipatrice et égalitaire, ouverte à tou·tes sans distinction de genre, d'origine, de religion et de milieu social.



Journée de la laïcité : Défendons une école laïque, publique, émancipatrice et ouverte à tou·tes



Pour de réelles formations sur la laïcité

Les formations laïcité naissent dans un contexte de forte hausse de l'islamophobie en France notamment. Elles émanent des préconisations du rapport Obin de 2021 qui fait le constat d'une faible participation des enseignant·es aux formations sur la laïcité, du fait, en grande partie, de la saturation de l'espace public sur cette question. Ce rapport profondément réactionnaire, qui nie le caractère structurel du racisme et la spécificité de l'islamophobie, a en grande partie inspiré le texte réglementaire imposant, au sein de la formation initiale et continue, des heures spécifiques sur une conception réactionnaire de la laïcité.

Au contraire, les personnels ont à cœur de faire vivre une laïcité émancipatrice qui promeut l'esprit critique. L'assassinat de notre collègue Samuel Paty nous rappelle quotidiennement à quel point le rôle de l'école est essentiel dans le combat pour la laïcité et contre les obscurantismes.

Or le principe de laïcité est martelé comme un nouveau dogme aux entrant·es dans le métier jusqu'à faire l'objet d'une épreuve aux concours de l'enseignement. Il existe également des formations laïcité dans la formation continue des enseignant·es. Ces formations sont bien souvent imposées, déployées auprès de tous les personnels dans certaines académies, ou dans des établissements ciblés suite à des "incidents". Il s'agit donc de marteler de la propagande, plutôt que d'ouvrir un espace de réflexion critique. Elles participent également à la promotion d'un numéro pour recenser les atteintes à la laïcité.

L'école doit être un rempart contre toutes les formes de haine, de violences et de discriminations pour que les élèves puissent s'y émanciper. Le ministère doit par conséquent donner aux personnels les outils pour accompagner les élèves dans la construction d'un esprit critique.

Pour SUD éducation, il est plus que jamais temps de défendre la laïcité à l'école en revendiquant :

- l'arrêt du financement public de l'enseignement privé ;
- la nationalisation de l'enseignement privé, sans indemnité ni rachat, et le transfert de ses personnels dans les corps correspondants de l'enseignement public ;
- l'abrogation du concordat en Alsace-Moselle et l'application des lois laïques sur l'ensemble du territoire ;
- une école publique réellement émancipatrice et ouverte à tou·tes qui ne discrimine pas, ne domine pas et ne stigmatise pas ;
- la création d'un espace de débat autour de la question de laïcité ;
- la fin de l'instrumentalisation de la laïcité à des fins racistes ;
- l'abrogation de toutes les lois et circulaires islamophobes ;
- le respect du choix des modules de la formation continue.

